



## Conditions Générales d'utilisation du programme fidélité Avantages Chênes

### 1. OBJET DU PROGRAMME

Le Programme de fidélité «Avantages Chênes» a pour objet de faire bénéficier ses adhérents (les Membres) des avantages décrits ci-après lors de leurs réservations dans l'établissement le Domaine des Chênes.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation décrivent les modalités d'adhésion au programme de fidélité et les avantages liés.

### 2. DÉFINITIONS

Compte fidélité : le compte de fidélité associé au Programme de fidélité « Avantages Chênes » Membre : le client ayant souscrit en acceptant les présentes CGU du Programme de fidélité

### 3. ADHÉSION AU PROGRAMME

Il est possible d'adhérer au Programme :

- Lors de votre réservation depuis notre site internet <https://domaine-des-chenes.fr/> en souscrivant au package gratuit proposé.
- Lors d'un séjour dans notre établissement, sur demande à l'accueil.

L'adhésion au Programme **est gratuite et** effective à réception par le Membre d'un email lui confirmant son adhésion et lui communiquant son numéro de compte fidélité.

Peuvent adhérer au Programme toutes les personnes physiques majeures ayant la capacité juridique de contracter. Le membre dispose d'un numéro de compte unique. Pour adhérer, le client doit prendre connaissance des présentes CGU et les accepter sans réserve.

Le compte fidélité est strictement personnel.

### 4. UTILISATION DU COMPTE FIDELITE

Pour bénéficier des avantages du Programme, le Membre doit indiquer son numéro de compte lors de chaque réservation. Le respect de ces dispositions conditionne l'octroi des avantages du Programme.

### 5. GAIN DE POINTS

Le cumul des points débute à compter de l'adhésion au Programme. Seuls les séjours terminés au plus tard le jour de l'adhésion font l'objet d'un crédit de points.

Pour chaque séjour dans l'établissement Domaine des Chênes, le compte fidélité sera crédité de 1 point par euro facturé par le camping au Membre, hors assurance annulation.

Les points sont acquis et consommables 48 heures après la fin du séjour.

Sont éligibles au gain de points les séjours en location, emplacement et chambres. Seules les dépenses liées à l'hébergement sont éligibles au gain de points.

Les dépenses suivantes ne sont pas éligibles au gain de points :

- Restauration ;
- Location de salle ;
- Vente de prestations extérieures au camping

Ne sont pas éligibles au gain de points :

- Les séjours Résidents campings
- Les Réservations Groupe
- Les Réservation via Tour-opérateur
- Les Réservation via CSE

Par ailleurs, des points bonus sont octroyés dans 2 cas :

- Offre de bienvenue : 250 points seront crédités au compte fidélité pour toute nouvelle souscription.
- Offre fidélité + : A compter du deuxième séjour de l'année civile effectué dans l'établissement Domaines des Chênes, 250 points seront crédités au compte, sous réserve que lesdits séjours aient bien fait l'objet d'un crédit de point fidélité.

Les points cumulés ne peuvent être ni cédés, ni échangés contre espèces.

## 6. VALIDITÉ DES POINTS

Les points acquis sont valables 36 mois à compter de la date de fin de séjour. Tout nouveau séjour vient prolonger de 36 mois la date de validité des points résiduels crédités sur le compte fidélité du membre.

## 7. CONSOMMATION DES POINTS ET AVANTAGES LIÉS AU PROGRAMME

Les points acquis sont convertibles en remise sur les réservations à venir selon le barème ci-dessous, dans la limite de 150€ maximum par séjour :

Nombre de points acquis	Remise éligible	Montant minimum de séjour TTC*
250 points	5€	0€
500 points	15€	0€
750 points	30€	0€
1000 points	50€	0€
1750 points	100€	0€
2500 points	150€	0€

*\*hors assurance annulation*

Le montant de la remise accordée correspond à la remise palier maximum à laquelle l'adhérent ouvre droit, dans la limite du montant du séjour, et selon un montant minimum (en € TTC hors assurance annulation) d'éligibilité du palier.

Toute consommation de remise fera l'objet du débit de point correspondant lors de la réservation.

Les remises sont effectives au moment du paiement de l'acompte du séjour, sous réserve que le séjour soit définitivement confirmé par l'établissement.

Pour bénéficier de cette remise, le Membre doit :

- Dans le cas d'une réservation sur le site web de réservation de l'établissement Domaine des Chênes <https://domaine-des-chenes.fr/> : renseigner son numéro de compte fidélité à l'étape de saisie des coordonnées du participant 1, et sélectionner la remise fidélité disponible en cochant la case prévue à cet effet.

- Dans le cadre d'une réservation directement auprès de l'établissement : indiquer le numéro de compte fidélité lors de sa réservation.

- Dans le cadre d'un séjour non réservé : indiquer le numéro de compte fidélité lors de son arrivée à l'accueil de l'établissement.

Les remises fidélité sont valables sur l'ensemble de la période d'ouverture de l'établissement.

L'utilisation des points fidélité n'est pas cumulable avec les Offres spéciales classiques et les Offres Top Deal.

En cas d'annulation du séjour à l'initiative du Membre, les points débités lors de la réservation du séjour pour bénéficier d'une remise ne peuvent faire l'objet d'une quelconque restitution.

Par ailleurs, le montant de la réduction du séjour grâce aux points de fidélité ne peut dépasser 10% du montant total du séjour réservé.

## **8. RÉCLAMATION RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME Avantages Chênes**

Si un Membre constate que ses points n'ont pas été correctement crédités, il peut demander que le solde de points soit ajusté dans un délai de 2 mois à compter de sa réclamation par email à : [reception@domaine-des-chenes.fr](mailto:reception@domaine-des-chenes.fr)

## **9. RÉSILIATION**

### ***- Résiliation à l'initiative du Membre***

Le Membre peut décider à tout moment de ne plus faire partie du programme. Pour cela, le membre du Programme « Nom du programme » doit envoyer un email à [reception@domaine-des-chenes.fr](mailto:reception@domaine-des-chenes.fr) indiquant qu'il souhaite résilier son adhésion, en précisant son identifiant fidélité. Sa radiation sera effective dans le mois suivant sa demande.

### ***- Résiliation à l'initiative de l'établissement***

Toute utilisation contraire aux conditions générales d'utilisation du programme **Avantages Chênes** pourra entraîner l'exclusion du Membre du programme à l'initiative de Domaine des Chênes.

### ***- Effets de la résiliation***

La résiliation entraîne la fin de l'adhésion du Membre au Programme «Nom du programme » et la suppression de la totalité des points cumulés au jour de la résiliation, sans qu'aucune contrepartie ne puisse être demandée par le Membre.

#### **10. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES ET LOI APPLICABLE**

Toute adhésion au Programme implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales d'Utilisation par le Membre. Les présentes Conditions Générales d'Utilisation peuvent être modifiées. Le Membre sera préalablement informé des nouvelles conditions générales d'utilisation par tout moyen approprié (site internet, email, ...) dans un délai de trente (30) jours avant leur entrée en vigueur de façon à ce qu'il puisse dans ce délai mettre un terme à son adhésion. En l'absence de résiliation et au terme de ce délai de trente (30) jours, les nouvelles conditions générales d'utilisation prévaudront sur toute version antérieure et seront applicables.

Les présentes Conditions Générales prévalent sur tout texte antérieur. En cas de litige entre le Membre et l'établissement qui ne serait pas résolu à l'amiable, il saisira le tribunal compétent.